

PREAVIS MUNICIPAL 09/2016-2021

concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 202'500.- TTC pour la remise en état du périmètre de l'ancienne STEP intercommunale de Coppet/Commugny à Coppet

Municipalité
Législature 2016-2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration (STEP) intercommunale par les Services industriels de Terre-Sainte et environs (SITSE), en 2014, la STEP intercommunale de Coppet/Commugny, située sur le domaine public cantonal n° 9013 à Coppet, doit être démolie. Et la parcelle sera réaménagée en lieu d'espace public en continuité de la plage actuelle.

Le préavis présenté par la Municipalité de Coppet à son Conseil communal comprend une partie supplémentaire concernant le réaménagement de la zone. Cette partie et les éléments financiers y relatifs n'ont pas été repris dans ce préavis puisqu'ils ne concernent pas Commugny. Cependant, le préavis de Coppet a été transmis à la Commission des finances du Conseil communal de Commugny, pour information complémentaire.

Pour rappel, la demande d'examen avait été présentée au Conseil communal de Commugny lors de la séance du 30 octobre 2013 et renvoyée à la Commission des finances.

Démolition de la STEP et transformation en STAP

Démolition des infrastructures

L'infrastructure est composée de trois bassins et de deux bâtiments en sous-sol. La démolition concerne les bassins et l'un des bâtiments. Elle inclut les travaux préalables d'assainissement tels que vidange, rinçage et évacuation des substances restantes. Après démolition des différentes parties de l'ouvrage (principalement ferraille et béton), les ouvrages seront remblayés avec des matériaux terreux jusqu'au niveau du terrain actuel. Les places en enrobés seront dégrappées. Des travaux préparatoires seront nécessaires afin de permettre la démolition des ouvrages les plus profonds (notamment le bassin n° 1 à 14 m de profondeur).

Ces travaux participent activement à la renaturation des rives du lac et garantissent la qualité des milieux et de leur diversité ainsi que du cadre de vie de la population.

Modification du bâtiment conservé

L'un des bâtiments existant est partiellement conservé et déjà transformé pour être utilisé comme station de pompage (STAP) nécessaire à la nouvelle STEP intercommunale de Terre-Sainte. Ces travaux ne font pas partie du présent préavis car ils ont été pris en charge par les SITSE.

La transformation de l'ancienne STEP en STAP permet de maintenir les relevages des eaux au niveau le plus bas et d'éviter ainsi des terrassements en sur-profondeur.

Cette dernière étape s'inscrit en étroite connexion avec celui de la nouvelle station d'épuration intercommunale de Terre-Sainte. Elle répond à un besoin d'utilité publique.

Coûts

Honoraires d'ingénieur

Les honoraires d'ingénieur comprennent les prestations suivantes : étude de projet, appels d'offre, organisation et suivi des travaux, contrôle des métrés et facture, documentation, achèvement.

Honoraires de géomètre

Les honoraires de géomètre incluent la procédure de mise à l'enquête pour la démolition.

Travaux de démolition et de remise en état (à parts égales entre Coppet et Commugny)

Démolition de la STEP (sans réserve pour divers et imprévus)	CHF	57'800.00
Travaux préparatoires (pour démolition de la STEP)	CHF	12'000.00
Raccordement aux services	CHF	12'000.00
Remise en état et aménagements paysagers	CHF	54'800.00
Divers & imprévus (environ 10%)	CHF	19'500.00
Honoraires d'ingénieur (étude et direction des travaux)	CHF	30'000.00
Honoraires de géomètre (dossier de mise à l'enquête)	CHF	1'200.00
Total (HT)	CHF	187'300.00
TVA 8% (arrondi)	CHF	14'984.00
Total (TTC)	CHF	202'284.00
Arrondi à	CHF	202'500.00

La participation de notre Commune, venant en déduction du coût total, et la Commune de Coppet demeurant le maître de l'ouvrage responsable des travaux, la demande de crédit du présent préavis porte sur la totalité des travaux prévus concernant nos deux Communes, soit CHF 202'500.00 TTC.

Cependant, la part finalement à la charge de la Commune de Commugny, soit 50% du total hors travaux de réaménagement par la Commune de Coppet pour créer un nouvel espace public, se monte à CHF 101'250.- (TTC).

Financement

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante, et si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

Amortissement

L'amortissement se fera sur une durée de 10 ans.

Planning prévisionnel

Les travaux prévus préalablement fin 2015 ont été retardés par une procédure concernant l'usage public postérieur de la surface à réaménager. Cette procédure étant terminée, le chantier pourra être réalisé au cours du premier semestre 2017.

Conclusion

La concrétisation du projet relatif à remplacer la station d'épuration Coppet/Commugny, devenue vieille et obsolète, est arrivée à son terme. Par conséquent, la langue de terre qui accueille ladite station d'épuration sera engazonnée et rendue au public.

Le Conseil communal de Coppet a accepté le préavis original complet, lors de sa séance du 27 juin 2015, à une large majorité.

Décision

En conséquence, la Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 14 novembre 2016, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal 09/2016-2021,

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Entendu le rapport de la Commission des finances,

Décide d'accepter le préavis 09/2016-2021 et

d'accorder le crédit extrabudgétaire de CHF 202'500.- TTC pour la remise en état du périmètre de l'ancienne STEP intercommunale Coppet/Commugny à Coppet.

Commugny, le 14 novembre 2016

Le Municipal responsable : Michel Golay

Au nom de la Municipalité

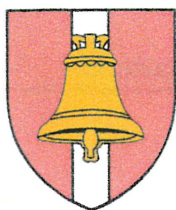
la syndique

O. Decré

la secrétaire

N. Sereno-Régis





Rapport sur le préavis municipal N° 09/2016-2021 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 202'500,- TTC pour la remise en état du périmètre de l'ancienne STEP intercommunale de Coppet/Commugny à Coppet.

Commugny, le 30 novembre 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances a rencontré la Municipalité en date du 16 novembre, en présence de Monsieur Michel Golay et Monsieur Yves Hermanjat ainsi que des membres de la Commission, Emanuel Weisskopf, Cyrill Schuler et Thierry Dehaynin.

La Municipalité a rappelé que suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration (STEP) intercommunale par la SITSE, en 2014, la STEP située sur le domaine public cantonal n° 9013 à Coppet, doit être démolie et la parcelle remise en état, puis restituée au Canton.

Pour rappel, la demande d'examen avait été présentée au Conseil Communal de Commugny, lors de la séance du 30 octobre 2013 et renvoyée à la Commission des Finances.

Ces travaux projetés s'inscrivent dans le cadre d'une convention établie, il y a plus de 30 ans, lorsque le Canton a mis ce terrain à la disposition des deux communes pour construire une STEP et sous condition de restitution dans l'état initial après désaffectation de cette STEP.

Il est toutefois à noter que ces travaux contractuellement obligatoires participent activement à la renaturation des rives du lac et garantissent la qualité des milieux et de leur diversité ainsi que du cadre de vie de la population.

Comme l'exige la réglementation, la demande de crédit du présent préavis porte sur la totalité des travaux prévus concernant les deux communes.

Mais que, ce crédit extrabudgétaire concernant les deux communes, la part finale restant à la charge de Commugny sera de 50 % de cette somme totale, soit CHF 101'250,-(TTC).

Ce coût sera financé par notre trésorerie courante et si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

Son amortissement éventuel suivra des lois de comptabilité publique en la matière.

Commugny affectera cette dépense au poste comptable concernant les égouts, poste qui cumule des réserves préalablement constituée pour ce type de travaux.

Conclusion

Suite à son analyse, la Commission des Finances considère que la demande par la Municipalité d'un crédit extrabudgétaire de CHF 202'500,- TTC pour la remise en état du périmètre de l'ancienne STEP intercommunale de Coppet/Commugny à Coppet, dont 50% soit **CHF 101'250,- (TTC)** reste à la charge de Commugny, est conforme aux engagements et obligations contractées par la Commune.

Par conséquent, au vu de ce qui précède, la Commission unanime vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 09/2016-2021 en prenant la décision suivante :

Le Conseil Communal de Commugny

- Vu** le préavis N° 09/2016-2021 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 202'500,- TTC,
- attendu** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- entendu** le rapport de la Commission des Finances chargée de l'étude de cet objet,
- décide :** d'accepter le préavis N° 09/2016-2021 concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 202'500,- TTC pour la remise en état du périmètre de l'ancienne STEP intercommunale de Coppet/Commugny à Coppet.

Pour la Commission des Finances :

Michèle Luyet

Charles Claris

Thierry Dehaynin

Cyrill Schuler

Emanuel Weisskopf

